



European Coalition
of Cities
Against Racism



Comment adhérer – Devenir Ville membre de l'ECCAR

Vous n'êtes pas encore membre de l'ECCAR et souhaitez rejoindre le réseau ? Voici les étapes principales pour le faire.

1. L'engagement politique de votre ville

Le document le plus important pour adhérer est l'**Acte d'adhésion et d'engagement**. Celle-ci doit être remplie et signée par le/la Maire (ou un.e Adjoint.e au Maire) de votre ville. L'acte est basé sur le **Plan d'action en 10 points** de l'ECCAR et vise à vous aider à relier les mesures déjà mises en œuvre et celles prévues en matière de lutte contre le racisme présentes dans votre ville au Plan d'action en 10 points de l'ECCAR. Définissez vos propres priorités – le Plan d'action doit être un mandat complémentaire à votre travail et le renforcer.

Votre candidature sera complète lorsque vous aurez envoyé par courrier postal au Bureau de l'ECCAR l'Acte d'engagement signée par le/la Maire (ou par un.e Adjoint.e) accompagnée d'une brève lettre d'accompagnement du/de la Maire (ou d'un.e Adjoint.e) :

Bureau de l'ECCAR / Geschäftsstelle ECCAR e.V.
c/o Amt für Chancengleichheit
Stadt Heidelberg
Eppelheimer Straße 13
D-69115 Heidelberg
Allemagne

2. Quand est-ce qu'une ville peut devenir membre de l'ECCAR ?

Il est possible de devenir membre de l'ECCAR **deux fois par an**, lors des réunions du Comité directeur de l'ECCAR (CD). Le CD de l'ECCAR est un comité composé de 26 villes membres et de l'UNESCO. Lors de ses réunions, le CD vote l'adhésion de nouvelles villes membres.

Pour que votre demande d'adhésion puisse être prise en compte, **le dossier d'adhésion complet doit parvenir par voie postale au Bureau de l'ECCAR au moins quatre semaines avant la réunion concernée**. N'hésitez pas à nous contacter pour connaître la date exacte des prochaines réunions :

office@eccar.info, Tel.: +49 6221 58-15519

ECCAR Office
c/o City of Heidelberg
Eppelheimer Str. 13
D-69115 Heidelberg

+49 6221 58-15519
office@eccar.info
www.eccar.info

3. Qui peut devenir membre de l'ECCAR ?

L'adhésion à la Coalition est réservée aux villes et administrations régionales des pays européens dotées d'un conseil municipal démocratiquement élu et qui soutiennent les objectifs de l'association. Il n'y a pas de nombre minimum d'habitant.e.s requis pour adhérer.

4. Présentation de votre candidature lors de la réunion du CD de l'ECCAR

Si le dossier d'adhésion de votre ville est complet et parvient au Bureau de l'ECCAR dans les délais impartis, votre candidature sera inscrite à l'ordre du jour de la réunion correspondante du Comité directeur de l'ECCAR (CD). Vous aurez la possibilité de présenter votre demande d'adhésion au CD dans le cadre **d'une présentation de 5 minutes**. Le vote concernant l'adhésion aura lieu immédiatement après. Vous trouverez **dans les lignes directrices pour la présentation** des questions qui vous aideront à vous orienter. C'est à votre ville de décider qui fera la présentation. Il est important qu'au moins un.e représentant.e de l'administration municipale représente votre ville lors de la réunion. Nous recommandons qu'un.e représentant.e politique de votre ville soit également présent lors de la réunion concernant votre adhésion.

Veillez envoyer toutes les informations et tous les documents demandés dans le guide au Bureau de l'ECCAR par courriel **au plus tard une semaine avant la réunion** correspondante : office@eccar.info

5. Votre ville rejoint l'ECCAR : communication sur les réseaux sociaux

Une fois l'adhésion effective, nous présentons nos nouvelles villes membres sur nos réseaux sociaux (notamment [Instagram](#), [Youtube](#), [Facebook](#), [LinkedIn](#), etc.). Dans ce cadre, nous prévoyons de réaliser une vidéo (90 à 180 secondes) sur place avec le/la représentant.e qui présente votre candidature lors de la réunion du Comité directeur. Les questions principales pour la vidéo sont les suivantes :

- Pourquoi votre ville a-t-elle décidé d'adhérer à l'ECCAR ?
- Comment votre ville met-elle en œuvre la promotion des droits humains et la lutte contre le racisme ? Pourriez-vous mentionner une ou deux mesures ou initiatives importantes ?
- Quelles sont les attentes de votre ville en tant que membre de l'ECCAR et quel impact local en attendez-vous ?

Veillez-vous assurer que le/la représentant.e concerné.e soit habilité à répondre aux questions dans la vidéo. La vidéo sera publiée une fois l'adhésion effective. Nous serions ravi.e.s que la vidéo soit partagée par le service de communication de votre ville.

6. Cotisation

L'adhésion à l'ECCAR donne lieu au paiement d'une [cotisation annuelle](#). La cotisation est échelonnée comme suit :

- Pour les villes de moins de 20 000 habitant.e.s : 500 €
- Pour les villes comptant jusqu'à 100 000 habitant.e.s : 1 000 €
- Pour les villes comptant jusqu'à 300 000 habitant.e.s : 1 500 €
- Pour les villes comptant jusqu'à 500 000 habitant.e.s : 2 000 €
- Pour les villes comptant plus de 500 000 habitant.e.s : 3 000 €

La cotisation est payable pour la première fois au cours de l'année suivant l'adhésion.

7. Prise de contact avec le Bureau de l'ECCAR

Afin de pouvoir vous aider et vous conseiller au mieux dans votre processus de candidature, nous aimerions faire votre connaissance au préalable. Veuillez nous contacter à l'adresse office@eccar.info pour convenir d'un rendez-vous en ligne.

8. Aperçu de tous les délais

Quatre semaines avant la réunion du CD

- Les documents d'adhésion complets (Acte d'adhésion et d'engagement remplie et signée + lettre du/de la maire) doivent être envoyés par voie postale au Bureau de l'ECCAR.

Une semaine avant la réunion correspondante :

- La présentation et toutes les autres informations et documents requis dans le « Guide de présentation » doivent être envoyés à office@eccar.info.

Avant l'adhésion,

- au moins une rencontre virtuelle doit avoir lieu entre la personne/le service qui coordonnera à l'avenir l'adhésion à l'ECCAR dans votre ville et le Bureau de l'ECCAR.

Après l'adhésion,

- une réunion d'Onboarding en ligne est organisé entre la nouvelle ville membre et le Bureau de l'ECCAR.

9. Aperçu de tous les documents

- ECCAR – Comment adhérer
- ECCAR – Qui sommes-nous
- Acte d'adhésion et d'engagement de l'ECCAR
- Plan d'action en 10 points de l'ECCAR
- Lignes directrices pour la présentation de la ville et les documents requis par l'ECCAR
- Statuts de l'ECCAR

Vous trouverez tous les documents à télécharger [ici sur notre site web](#).

10. Remarque

Nous vous recommandons de déterminer à l'avance, avant l'adhésion de votre ville, quel service et quel domaine de compétence seront chargés de l'ECCAR dans votre ville. Il est important que la responsabilité de l'adhésion à l'ECCAR incombe au service qui coordonne également le travail local de lutte contre le racisme dans la ville.